

Musiques Actuelles Amplifiées MAA - Epreuves terminales instrumentales du BEM Savoie / Haute-Savoie

Épreuve n°1

Nature de l'épreuve / Contenus	Situation	Compétences évaluées	Indicateurs et critères d'évaluation
<p>Interprétation instrumentale ou vocale d'un programme de 2 morceaux élaborés par l'élève avec l'aide de son professeur.</p> <p>Les morceaux sont puisés dans le répertoire des musiques actuelles, et plus spécifiquement celui mettant en valeur l'instrument concerné. Les répertoires avec instruments traditionnels ou du monde sont acceptés.</p> <p><i>Durée : 10 minutes maximum</i></p>	<p><i>L'élève prépare une liste de 5 morceaux, dont 1 comprenant une improvisation. Le jour de l'épreuve le jury choisit un des titres, l'élève en choisit un autre dans sa liste.</i></p> <p><i>L'élève est accompagné par son groupe.</i></p> <p><i>Pour la chanson, prof accompagnateur pour la partie répertoire type.</i></p> <p><i>La prestation est ouverte au public (si possible sur scène)</i></p>	<p><i>Capacité à construire un programme équilibré mettant les qualités de l'élève en valeur.</i></p> <p><i>Capacité à assumer instrumentalement ou vocalement un programme de niveau fin de second cycle d'environ 10 minutes.</i></p> <p><i>Capacité à défendre musicalement ses choix par une interprétation engagée.</i></p>	<p><i>Qualité d'interprétation et d'expression fondée sur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>une bonne maîtrise instrumentale/vocale</i> - <i>des fondamentaux de technique acquis</i> <p><i>Investissement et présence scénique</i></p>

Questions liés à l'organisation :

L'épreuve n° 1 et n°2 ne doivent pas dépasser 15 minutes maximum (un filage avant l'examen est indispensable afin d'en vérifier la durée et l'enchaînement)

Épreuve n°2

<p>Projet personnel en autonomie faisant appel aux capacités d'invention et de création.</p> <p>Possibilité de le réaliser en formation transversale ou en solo.</p> <p>Il peut être l'occasion d'un croisement avec d'autres disciplines artistiques.</p> <p><i>Durée : 5 minutes maximum</i></p>	<p><i>L'élève présente son projet avec son groupe (ou son accompagnateur).</i></p> <p><i>Le professeur référent aide l'élève. Il n'intervient pas dans la réalisation (autonomie de l'élève) mais s'assure que la durée des épreuves 1 et 2 ne dépasse pas 15 minutes tout compris (installation et déplacement)</i></p> <p><i>L'élève rédige une note d'intention qui a pour but d'explicitier son projet (point de départ, envie, objectifs et moyens de réalisation).</i></p>	<p><i>Capacité à s'organiser pour mener un projet à bien.</i></p> <p><i>Capacité à inventer, créer et/ou improviser</i></p> <p><i>Capacité à mobiliser des ressources dans et hors l'établissement</i></p>	<p><i>Originalité, singularité</i></p> <p><i>Pertinence du résultat par rapport au projet énoncé.</i></p>
---	--	--	---

Questions liés à l'organisation :

Fiche technique à fournir (via le professeur référent ou le responsable de la structure)

Entretien

Retour sur l'évaluation : *court entretien avec le jury (5 minutes maximum) pour mesurer la capacité de l'élève à s'auto-évaluer, pour demander des précisions sur ses choix, son projet personnel et son éventuelle orientation en 3° cycle.*

Obtention du BEM

Contrôle continu : groupe / 5 ; instrument / 5 ; ear training (formation musicale traditionnelle acceptée en 2014) ; livret de l'élève / 5. = note / 20. Evaluation terminale Ear training / 10. Evaluation terminale instrumentale / 10. Obtention si total des 3 notes ≥ 20.